Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260605-DEL2026049-DE

Mairie de TRÉMUSON
Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 JUIN 2026

Date de la convocation :
29 mai 2026
Date d'affichage :
29 mai 2026

Nombre de conseillers :
En exercice – 19
Présents – 13
Procurations – 6

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Trémuson, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yvon ORGEBIN, Maire.

Membres présents : M. ORGEBIN Yvon, Maire, M. ETES Cyrille, Mme CONAN Sylvie, M. BAUD Adrien, Adjoints au Maire, M. GUILLARD Alain, Mme LE FORBAN Roselyne, Mme BONENFANT Gaëlle, Mme ASSON Pascale, M. BOUTOUILLER Benoît, Mme JEAN Florence, M. BONGRE Cyrille, M. GALLOY Johann et Mme HERRAULT Ophélie, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme JANOT-MONFORT a donné procuration à M. ORGEBIN Yvon, M. PHILIPPE Stéphane a donné procuration à M. BAUD Adrien, Mme GUILLO Sylvie a donné procuration à Mme BONENFANT Gaëlle, M. GLOAGUEN Maxime a donné procuration à M. ETES Cyrille, Mme PEDRON Estelle a donné procuration à Mme CONAN Sylvie et M. LE COUTURIER Arnaud a donné procuration à Mme HERRAULT Ophélie.

Secrétaire de séance : Madame Ophélie HERRAULT

Délibération 2026-049 / Commande publique – Travaux

Objet : Devis relatif aux travaux de peinture dans l'église

Par délibération en date du 6 mars 2026, le Conseil Municipal a retenu le devis de la société KCP PEINTURE pour la remise en état des murs intérieurs de l'église.

Monsieur Cyrille ETES, adjoint au Maire, expose qu'une erreur matérielle s'est glissée au sein de cette délibération. En effet, le taux de TVA appliqué à ces travaux n'était pas de 10% comme indiqué dans le premier devis transmis par l'entreprise. Il s'avérait être de 20%, ce qui nécessite de repréciser le montant exact de l'opération. Celle-ci se chiffre à 19 365 € HT, soit 23 238 € TTC.

Monsieur le Maire propose d'approuver cette modification dans la mesure où le devis de la société KCP PEINTURE reste le moins onéreux par rapport à la proposition émise par l'entreprise LE BAIL PEINTURE pour ces mêmes travaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le devis de la société KCP PEINTURE pour un montant de 19 365 € HT, soit 23 238 € TTC.

Fait à TREMUSON, les jours, mois et an que dessus,

Ophélie HERRAULT
Secrétaire de séance

Yvon ORGEBIN
Maire